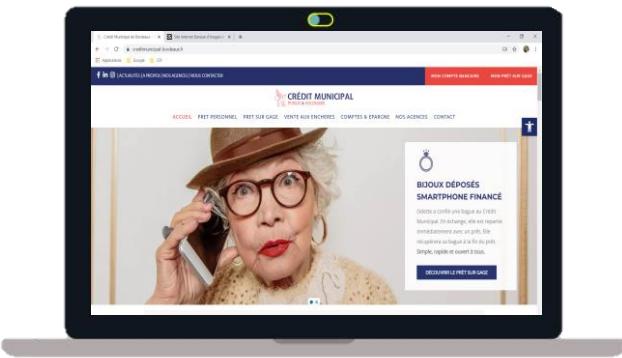


Processus de transmission des contacts



CRÉDIT
MUNICIPAL
PUBLIC & SOLIDAIRE





Fiche de contact



Le client CMB se connecte sur le site du CMB
<https://creditmunicipal-bordeaux.fr/> et
rempli la fiche de contact.



Le CSF reçoit automatiquement les
coordonnées du client afin de le contacter.

Le conseiller CMB transmet à son client la fiche
de contact qu'il a à sa disposition.



Le client devra la compléter et donner son
accord pour la transmission de ses données au
CSF.



Le conseiller CMB transmettra ensuite par mail
au CSF la fiche de contact à l'adresse suivante :
cmb@csf.asso.fr

Que se passe t-il en cas de contact téléphonique ?

Le conseiller CMB devra accompagner son client sur le site Internet du CSF, en passant par le site du CMB sur la page réservée aux partenaires
<https://creditmunicipal-bordeaux.fr/>.

